

# Code of conduct

Le BESSEY Code de conduite

Chers collègues,

depuis 1889, le groupe BESSEY vise la plus haute qualité avec son slogan « BESSEY. Simplement meilleur. ». Nous ne pourrons y parvenir que si nous travaillons en équipe. Par conséquent, les valeurs de responsabilité personnelle et d'honnêteté, ainsi que les principes de décence et d'éthique, revêtent une importance capitale pour nous. Les principes de base qui régissent nos actions et nos décisions sont décrits dans notre code de conduite et tout le personnel y est assujéti. Chacun de nous, tant la direction que les employés, est tenu de se comporter conformément aux principes établis par le code de conduite. Celui-ci est considéré comme un guide d'orientation dans nos activités quotidiennes. Ensemble, nous sommes responsables du maintien et du renforcement de la bonne réputation de notre entreprise.

Le conseil

# 1.

## Respect des lois, des réglementations et des valeurs culturelles

Nous nous engageons à respecter pleinement toutes les lois et réglementations applicables. Cet engagement s'étend non seulement aux lois et réglementations en vigueur, mais également aux valeurs culturelles reconnues des pays où le groupe BESSEY est implanté.

# 2.

## Respect, tolérance et honnêteté

Respect et tolérance sont les traits distinctifs de la culture de travail de BESSEY. Nous n'acceptons aucune forme de discrimination ou de désavantage en raison de la couleur de la peau, du sexe, de la race, de l'âge, de la religion, du handicap, de l'état matrimonial, de l'orientation sexuelle ou de la nationalité. Nous ne tolérerons pas le harcèlement sexuel ou toute autre infraction personnelle contre un individu.

Nous sommes ouverts et honnêtes et nous respectons nos devoirs. Nous sommes un partenaire de confiance à tous égards. Nous nous attendons à ce que nos employés se comportent de manière digne de confiance.

# 3.

## Intégrité

Nous respectons les lois du franc-jeu au profit de tous les participants du marché.

Les accords anticoncurrentiels conclus avec nos partenaires commerciaux en violation de la législation antitrust sont strictement interdits. Par exemple :

- ▶ Des efforts pour coordonner ou signer des accords avec des concurrents sur les prix, les conditions, la division des marchés, les clients ou les zones, les capacités ou les restrictions de produits.
- ▶ L'échange d'informations sensibles avec des concurrents dans des domaines tels que les prix, les variations de prix, les marges, les remises et les ventes.
- ▶ Exercer une pression indue sur le distributeur pour qu'il détermine les prix de détail.
- ▶ Abus de position dominante.

Le groupe BESSEY rejette toute forme de corruption. Les cadeaux de valeur\* ou les cadeaux en espèces et les avantages financiers destinés aux employés ou aux représentants d'autres sociétés ou agents publics sont absolument interdits. Dans des cas exceptionnels, des cadeaux nominaux peuvent être faits à condition qu'ils aient une valeur raisonnable et qu'aucun service ne soit attendu en retour.

En aucun cas, un employé du groupe BESSEY ne demandera d'avantages personnels à des partenaires commerciaux ou à des tiers, ni n'acceptera une promesse de recevoir quelque chose en retour. Ceci s'applique également aux avantages personnels pour des tiers, tels que les conjoints ou partenaires, parents, amis ou autres personnes liées aux employés ou à l'entreprise.

Tous les employés du groupe BESSEY doivent éviter tout conflit d'intérêts. En cas de conflit d'intérêts potentiel ou réel, vous devez le déclarer le plus rapidement possible afin de le résoudre rapidement.

\* Les cadeaux de moins de 50 EUR en valeur ne seront pas pris en compte; toutefois, toutes les réglementations fiscales nationales respectives doivent être respectées

# 4.

## Utilisation de l'information et des ressources de l'entreprise

Tous les employés du groupe BESSEY sont chargés d'assurer un partage rapide et sans faille des informations au sein de la société. Les connaissances pertinentes pour le fonctionnement de l'entreprise ne doivent pas être indûment dissimulées, déformées ou relayées de manière sélective.

BESSEY traite de manière responsable des informations commerciales confidentielles. Ces informations doivent rester secrètes et ne peuvent jamais être transmises à des tiers sans autorisation, ni partagées de toute autre manière, sauf autorisation contraire ou si ces informations sont déjà dans le domaine public. Cette clause de confidentialité s'applique également après la cessation de l'emploi.

Les données personnelles sont sujettes à la collecte, au traitement et à la transmission uniquement dans les limites autorisées par la loi. Les données sont soumises à des règles de sécurité strictes.

Toutes les transactions commerciales doivent être documentées correctement et intégralement conformément aux lois en vigueur et aux autres réglementations applicables de BESSEY.

Tous les employés du groupe BESSEY doivent faire preuve d'efficacité et de responsabilité lorsqu'il s'agit des ressources de l'entreprise, telles que les produits, outils, logiciels, données, logos, propriété intellectuelle et main-d'œuvre de la société, ainsi que d'autres actifs de la société. Ceux-ci doivent être utilisés exclusivement à des fins commerciales.

# 5.

## Sécurité et qualité du produit

Nous sommes conscients que la qualité exceptionnelle, la sécurité et la fiabilité de nos produits sont à la base du succès de BESSEY et de notre principe central. Nous visons à répondre aux exigences de qualité élevées de nos clients à tout moment grâce au processus de conformité des produits avec des systèmes de gestion de la qualité reconnus. Par conséquent, nous considérons la qualité comme un processus dynamique d'amélioration continue de tous les services liés à la qualité. C'est là que nous avons besoin du plein engagement de chaque membre du personnel.

# 6.

## Responsabilité sociale, sécurité et environnement

Nous respectons les droits de l'homme internationalement reconnus et adhérons à ces droits. BESSEY s'oppose à toute forme de travail forcé ou de travail des enfants. Nous reconnaissons le droit de tous les employés de s'affilier à des syndicats et de constituer des organes représentatifs sur une base démocratique dans le cadre des réglementations nationales. Le droit à une rémunération équitable est reconnu à tous les employés. La rémunération et les autres avantages correspondent au moins aux normes statutaires nationales et locales pertinentes ou, au niveau des secteurs économiques nationaux, des industries et des régions.

Le groupe BESSEY attache une grande importance à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs. La santé et la sécurité au travail font partie intégrante de toutes les opérations et sont déjà incluses dans les considérations techniques, économiques et sociales dès la phase de planification. BESSEY s'efforce d'éliminer complètement les accidents. Toutes les lois et réglementations nationales applicables en matière de santé au travail et autres exigences contraignantes seront respectées sans exception.

Le groupe BESSEY a pour objectif d'améliorer continuellement ses performances environnementales grâce à une utilisation réfléchie et responsable des matières premières et de l'environnement. Il est donc naturel que toutes les exigences légales et normes nationales et internationales en matière d'environnement soient soit respectées, soit dépassées. Ainsi, chaque employé a la responsabilité d'utiliser les ressources naturelles de manière réfléchie et apporte sa propre contribution à la protection du climat et de l'environnement.

# 7.

## Mise en œuvre du code

Les principes éthiques et les règles de ce code de conduite constituent un élément essentiel de notre culture d'entreprise. Chaque employé de BESSEY est donc tenu de respecter le code de conduite. La direction a la responsabilité particulière de donner l'exemple et de mettre en œuvre le code.

Aucune violation du code ne sera tolérée, quelle que soit la position dans la hiérarchie de l'entreprise. Chaque employé peut être confronté à des problèmes moraux, éthiques ou juridiques dans l'exercice de ses fonctions. Afin de trouver une solution à ces problèmes, il convient de se poser les questions suivantes :

- ▶ La solution est-elle légale et conforme aux règles de l'entreprise?
- ▶ La solution est-elle au mieux des intérêts de l'entreprise et exempte de tout intérêt personnel?
- ▶ La solution pourrait-elle être divulguée au public sans causer de problèmes et la solution serait-elle perçue positivement par le public?
- ▶ La réputation positive de l'entreprise ne sera-t-elle pas affectée par la solution?

Si vous avez des doutes, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique. Vous pouvez également contacter votre responsable des ressources humaines, votre responsable commercial ou votre responsable régional.

Chaque employé recevra une copie de ce code de conduite. Le code de conduite est également disponible sur [www.bessey.de](http://www.bessey.de).



Meilleur ...



**BESSEY Tool GmbH & Co. KG**

Mühlwiesenstraße 40  
74321 Bietigheim-Bissingen, Allemagne  
Fon +49 7142 401-0  
Fax +49 7142 401-451  
info@bessey.de ■ www.bessey.de

**BESSEY Tools North America**

Canada: Cambridge, ON N1R 7J4  
USA: Leroy, NY 14482  
Toll-free: 1-800-828-1004  
www.besseytools.com

**BESSEY Präzisionsstahl**

**Vertriebsgesellschaft mbH**

Mühlwiesenstraße 40  
74321 Bietigheim-Bissingen, Allemagne  
Fon +49 7142 401-250  
Fax +49 7142 401-453  
info@bessey.de ■ www.bessey.de

**BESSEY Präzisionsstahl GmbH**

Mühlwiesenstraße 40  
74321 Bietigheim-Bissingen, Allemagne  
Fon +49 7142 401-555  
Fax +49 7142 401-453/454  
info@bessey.de ■ www.bessey.de

Date de sortie : Janvier 2019